



La lettre d'info de RICHELIEU

PROJETS RICHELIEU, LE DESSOUS DES CARTES

Alors que des parties du quadrilatère sont classées ou inscrites à l'inventaire des monuments historiques, le Ministère de la culture a demandé le classement de Richelieu dans son ensemble. La direction régionale des affaires culturelles Île-de-France (DRAC) instruit la demande.

Si le site est classé, les travaux même de faible importance sont soumis à autorisation aux termes de l'article 9 de la loi de 1913. L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si l'autorité compétente n'y a pas donné son consentement (l'architecte des monuments historiques).

On ne peut que s'interroger sur la décision soudaine du Ministère, est-ce un souci de protection de l'architecture ou une volonté de réduire les travaux afin de faire des économies ?

→ LA DUREE DES TRAVAUX :

Les travaux doivent s'étaler de 2010 à 2013 pour la phase 1, et de 2014 à 2017 pour la phase 2. Pour se faire une enveloppe de 200 millions d'euros a été débloquée, le coût prévisionnel étant de 177, 6 millions d'euros. **Si le bâtiment est classé, la durée des travaux risque de s'allonger de façon considérable.**

Par ailleurs, espérant faire taire la polémique concernant la destruction de l'escalier d'honneur, le ministre de la Culture Frédéric Mitterrand a demandé à l'architecte d'étudier une option alternative : la copie devant être remise à l'automne... **A force d'atermoisement, le projet Richelieu aurait déjà pris, selon les projections, entre 6 et 8 mois de retard.** De fait, ce sont tout autant les personnels, que les collections qui vont souffrir de cette situation.

→ LA CGT SE BATTRA POUR :

- ♦ une amélioration des conditions de travail
- ♦ l'obtention d'un budget permettant de terminer rapidement les travaux.

→ ASCENSEURS

Les ascenseurs de Richelieu sont vieux, ce n'est un secret pour personne. Pas un seul département n'échappe aux pannes, aux incidents. Les registres de maintenance des machines, et d'intervention des pompiers, sont là pour en témoigner.

Par ailleurs, du fait du déménagement des collections et du partage d'un certain nombre d'ascenseurs par plusieurs départements (en raison des travaux), ceux-ci sont soumis à des très fortes charges de travail.

La CGT réclame donc un suivi mensuel des machines par la société prestataire. Jusqu'à maintenant, celui-ci se fait toutes les 6 semaines, voire tous les trimestres. Seule bonne nouvelle, la vérification annuelle, menée par l'Apave, de l'ensemble des ascenseurs a commencé le 16 juin.

→ LA CLIM, ÇA CHAUFFE !

On nous avait dit : « ne vous inquiétez pas, les modulaires sont bien isolés ... ».

Dés 2007, la CGT avait demandé l'installation de la climatisation dans l'ensemble des modulaires. Le coût initial était de l'ordre d'environ 170 000 euros, mais suite à une erreur, les travaux ont commencé sans tenir compte de la clim, faisant grimper la facture à 400 000 euros. La direction a alors abandonné le projet.

La société SECMA, qui relève les températures quotidiennement, a enregistré un pic de 40° dans un bureau exposé au soleil. Si cet été nous subissons de fortes chaleurs, la CGT réclame le déclenchement du plan canicule. Le *Document unique de prévention* précise que les agents doivent alors bénéficier de pauses régulières dans un local climatisé. De l'eau doit être fournie aux personnels. **Enfin la CGT revendique l'installation de climatiseurs et de stores dans les bureaux des agents qui le souhaitent.**